

Rapport financier

Préambule

L'Assemblée générale de 2018 a voté un changement de calendrier visant à aligner l'exercice comptable sur l'année scolaire et non plus sur l'année civile afin d'avoir des données plus représentatives des adhésions. Par conséquent, l'exercice comptable de l'année 2019-2020 compte 20 mois : du 01/01/2019 au 31/08/2020.

Produits

Les produits financiers s'élèvent à 169 947 euros, répartis principalement de la façon suivante : 147 839 euros (cotisations, inscriptions, abonnements et produits), 22 109 euros (subvention et dons).

Le ministère a maintenu une subvention de 10 000 euros. Comme constaté en 2018, les dons des adhérents dépassent désormais constamment la subvention du ministère : 12109 euros, 13361 en 2018.

Enfin, le total des produits se monte à 210 815 euros, en très légère hausse par rapport au dernier exercice comptable + 1795 euros (209 020 euros en 2018).

Chiffres d'affaires net

L'exercice comptable s'étale sur 20 mois. Cependant, comptant les mois correspondant à la crise sanitaire, les chiffres ci-dessous sont quasi identiques à ceux d'un exercice de 12 mois.

	01/01/2019 31/08/2020	–	Exercice 2018 clos au 31/12/2018	Variations
Chiffres d'affaires nets	147 612 euros		136 899	10 713 euros / 7,83%

Si le chiffre d'affaires est légèrement supérieur à celui de l'exercice comptable de 2018, il est beaucoup moins important que ce qui avait été prévu : 216 000 euros.

Plusieurs raisons à cela :

- La crise sanitaire liée au Covid-19 a eu un impact fort sur les recettes 2020 en matière d'abonnements et de cotisations qui ont été très faibles depuis le premier confinement : les pertes engendrées par la crise s'élèvent à plusieurs milliers d'euros.

- L'augmentation du prix de la cotisation a entraîné une défection de plusieurs centaines d'adhérents, comme cela avait malheureusement été le cas lors de l'augmentation précédente (2012).

- L'atelier de l'agrégation n'ayant pu avoir lieu entre juin et août, il n'y a pas eu de recettes liées au dispositif de l'atelier : cela aurait représenté un peu plus de 1 000 euros pour la période estivale, sans compter qu'en 2020 le stage habituel de la Toussaint n'a pas non plus pu avoir lieu.

Charges

Les charges d'exploitation sont en légère hausse par rapport aux exercices précédents. Cette hausse s'explique de la façon suivante : près de 20 000 euros ont été dédiés aux travaux liés au ravalement de la façade dans le cadre de la copropriété ; la dotation aux amortissements a été quasiment doublée par rapport au dernier exercice comptable (82 529 euros en 2019/2020 contre 46 517 euros en 2017/2018). Il est impératif de souligner que ces 82 529 euros ne correspondent **PAS** à une perte en trésorerie.

Tableau récapitulatif des charges d'exploitation

Périodicité	01/01/2019 – 31/08/2020	Exercice 2018 clos au 31/12/2018	Variations
Total des charges d'exploitation	447 152	310 662	136 490

Le niveau des dépenses est resté stable si l'on met de côté celles qui sont liées à la copropriété (exceptionnelles) et à la dotation aux amortissements.

Conclusions et perspectives

Le bilan financier de la période 2019-2020 fait apparaître un déficit de 236 336 dont une grande partie est constituée du constat de moins-values latentes et des dotations aux amortissements.

Par ailleurs, la crise sanitaire liée au Covid-19 a fortement impacté le rendement des recettes puisque seulement les deux tiers des adhérents ont renouvelé leur cotisation pour l'année 2019-2020 (2626 inscrits contre 3575 en 2018-2019). Ainsi, les recettes espérées lors du bilan prévisionnel

présenté en 2018 pour la période 2019-2020 sont très inférieures par rapport à ce qui a été prévu.

Nous prévoyons donc, avec à ce jour près de 1 200 adhérents enregistrés, un chiffre d'affaires net revu à la baisse : 120 000 euros attendus en comptant cotisations, inscriptions à l'atelier, abonnements, dons et subvention revue à la baisse par le ministère (7 000 euros).

Cependant, si nous prévoyons un chiffre d'affaires net moins important, nous pouvons compter près de 130 000 euros de charges sociales en moins avec le passage d'un délégué général à temps plein rémunéré à une présidence bénévole ne bénéficiant que d'une indemnité de représentation que l'on estime à 8 400 euros sur 12 mois.

Nous devons néanmoins compter entre 20 000 et 30 000 euros de charges liées à la copropriété, nous espérons les amortir par la vente des deux caves restantes au 25, rue Descartes que nous estimons à 40 000 euros.

Enfin, au 31 août 2020 les réserves de l'association s'élevaient à 470 315, 20 euros, les comptes bancaires et le livret A à 5 300, 96 euros.